

AFFAIRE N° 38 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants pour lesquels des accords ont été conclus, soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption :

W 16'00  
CANTON DE  
MONTAIGNY

Références cadastrales	Superficie	Situation	Ancien propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AB 86/87	311 m <sup>2</sup>	Argle Rue de la Caserne et Place de Verdun (Petite-Ile)	DE PALMAS Roland	335 000 Francs (supérieur de 12 % à l'estimation des Domaines)	Préemption Z.I.F.	Equipements publics	908-210
AI 81 (partie)	680 m <sup>2</sup>	Petite-Ile (derrière le Mausolée)	Etat (Ministère de la Défense)	50 Francs/m <sup>2</sup> (suivant estimation des Domaines)	Amiable	Habitat social	904-210
AO 357 (partie)	75 m <sup>2</sup>	Rue Roland Garros	AFEDY Zoubéda	60 000 Francs (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable	Prolongement du Boulevard de l'Océan	901-210
AO 391 (partie)	7 m <sup>2</sup>	Rue Roland Garros	SOUPRAYEN Noël	800 Francs/m <sup>2</sup>	Amiable	Prolongement du Boulevard de l'Océan	901-210
AO 403 (partie)	14 m <sup>2</sup>	97 Rue Sainte-Marie	Mme OMARJEE Goulam Hossen	Echange sans soulte contre 16 m <sup>2</sup> de terrain communal (AO 402)	Amiable	Prolongement du Boulevard de l'Océan	901-210

Références cadastrales	Superficie	Situation	Ancien propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
AS 566	48 m <sup>2</sup>	20 Rue Mazagran	GRONDIN Daniel	5 000 Francs (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable (avec cession gratuite partielle suivant article R. 332-15 du Code de l'Urbanisme)	Elargissement de la Rue Mazagran	901-210
AZ 249 (partie)	67 m <sup>2</sup> environ	Sainte-Clotilde Avenue de Lattre de Tassigny	ROSSELIN Marc	Gratuit	Amiable	Aménagement du C.D. 44	901-210
BE 3 à 7 et 18	3 246 m <sup>2</sup>	Sainte-Clotilde	Consorts SURVEILLE (50 % indivis)	239 000 Francs (compatible avec l'estimation des Domaines)	Amiable	Extension du Cimetière de Sainte-Clotilde	904-210
BZ 697	1 107 m <sup>2</sup>	La Montagne	Consorts POTIER	150 000 Francs (compatible avec l'estimation des Domaines)	Amiable	Voie nouvelle (prévue au P.O.S.)	901-210

DI  
CARRIAGES  
MAGASIN

.....

Références cadastrales	Superficie	Situation	Ancien propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation budgétaire
DI 52 P	571 m2	Bellepierre	ROBERT Jules	20 000 Francs (inférieur au seul de cession de concession des Domaines)	Amiable (avec cession gratuite partielle suivant article R 332-15 du Code de l'Urbanisme)	Voie nouvelle (prévue au P.A.Z. de la Z.A.C. de Bellepierre)	901-210
DL 89	1 226 m2	Allée des Flamboyants (Cité Vidot)	Syndicat des Copropriétaires de la Cité Vidot	Gratuit	Amiable	Jardin public	901-210
BZ 703	305 m2	La Montagne 7e Km	CAZALOU Roger	Gratuit	Amiable	Emprise de la Statue de la Vierge	901-210

Je vous demande, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Je mets la question aux voix.

5

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Favorable. Elle demande de rajouter :

- \* Référence cadastrale : BR 357  
Superficie : 1 905 m2  
Situation : La Bretagne / Chemin des Routiers  
Ancien propriétaire : APALAMA Samuel Hugues  
Prix : 277 650 Francs (jugement du 23 avril 1986)  
Modalité de l'acquisition : préemption Z.A.D. de La Bretagne  
But de l'acquisition : réserve foncière  
Imputation budgétaire : 908-210
- \* Référence cadastrale : BT 178  
Superficie : 753 m2  
Situation : Route du Bois-de-Nèfles  
Ancien propriétaire : Mme GONCALVEZ Raymonde  
Prix : 128 Francs/m2 (fixé par les Domaines)  
Modalité de l'acquisition : préemption Z.A.D. I de Moufia  
But de l'acquisition : travaux d'urbanisme (Z.A.C. II de Moufia)  
Imputation budgétaire : 908-210
- \* Référence cadastrale : BZ 703  
Superficie : 305 m2  
Situation : La Montagne / 7e kilomètre  
Ancien propriétaire : CAZALOU Roger  
Prix : gratuit  
Modalité de l'acquisition : amiable  
But de l'acquisition : emprise de la statue de la Vierge  
Imputation budgétaire : 901-210

Commission des Finances

Les dépenses sont prévues au Budget Communal.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE DES VOTANTS (2 abstentions).

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions